



CRESEJ

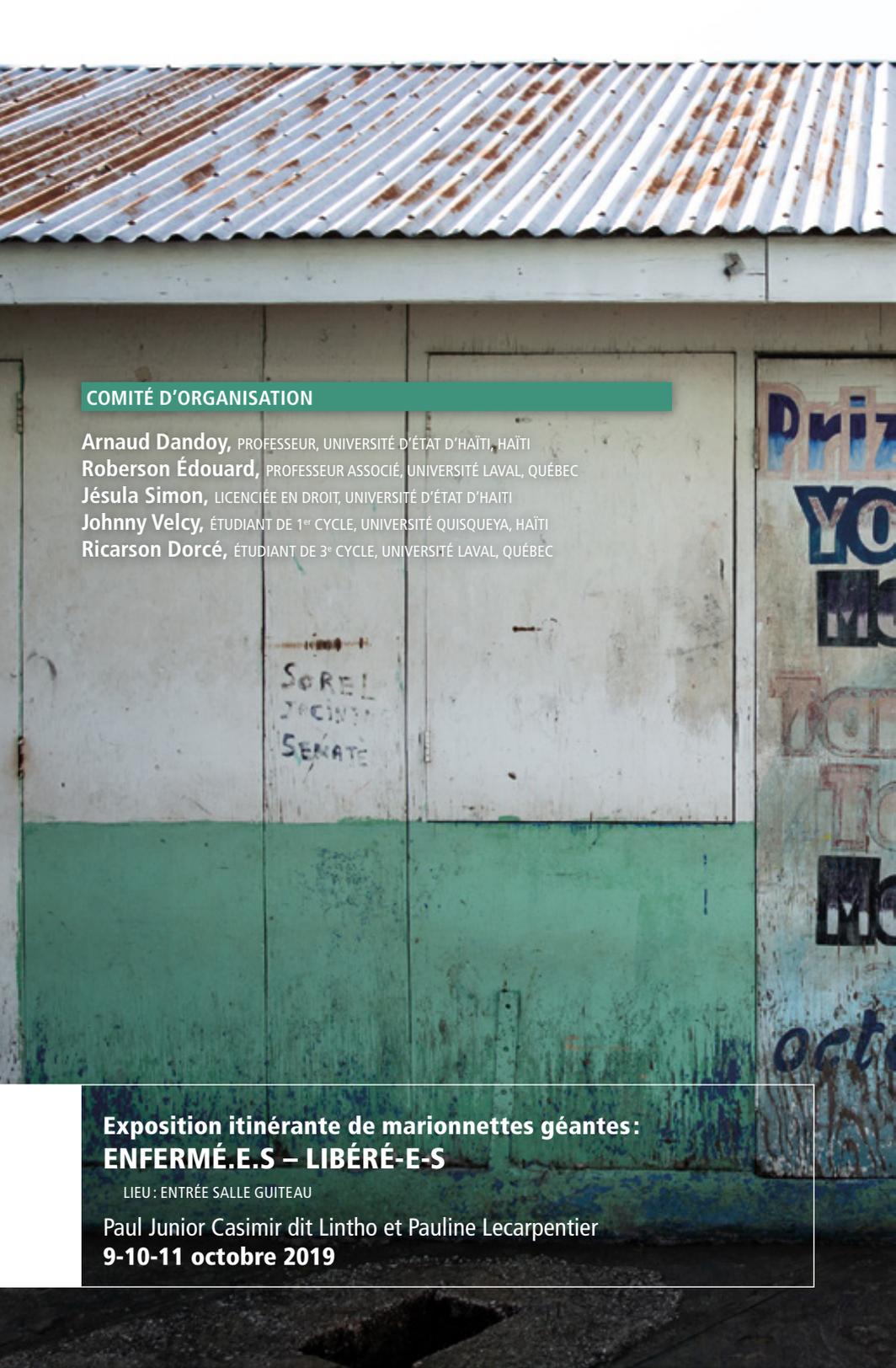
Centre de recherche et d'échange sur la sécurité et la justice



QUELLES PRISONS POUR HAÏTI ?

COLLOQUE INTERNATIONAL / 9-10-11 OCTOBRE 2019

HÔTEL ROYAL OASIS / SALLE GUTEAU
115, AVE PANAMERICAINE, PETION-VILLE, HAÏTI



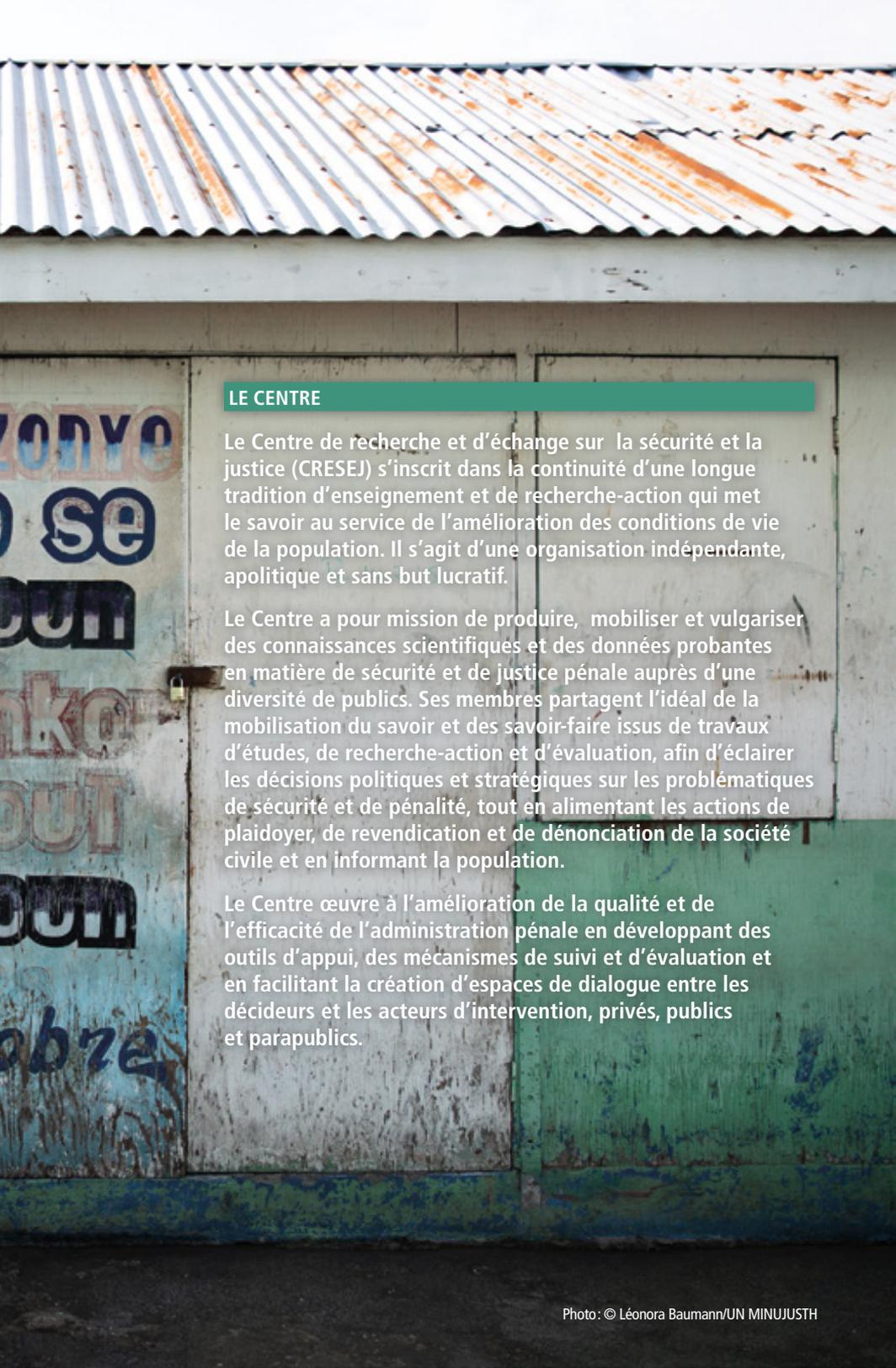
COMITÉ D'ORGANISATION

Arnaud Dandoy, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI, HAÏTI
Roberson Édouard, PROFESSEUR ASSOCIÉ, UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC
Jésula Simon, LICENCIÉE EN DROIT, UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI
Johnny Velcy, ÉTUDIANT DE 1^{er} CYCLE, UNIVERSITÉ QUISQUEYA, HAÏTI
Ricarson Dorcé, ÉTUDIANT DE 3^e CYCLE, UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

Exposition itinérante de marionnettes géantes : **ENFERMÉ.E.S – LIBÉRÉ.E.S**

LIEU : ENTRÉE SALLE GUITEAU

Paul Junior Casimir dit Lintho et Pauline Lecarpentier
9-10-11 octobre 2019



LE CENTRE

Le Centre de recherche et d'échange sur la sécurité et la justice (CRESEJ) s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition d'enseignement et de recherche-action qui met le savoir au service de l'amélioration des conditions de vie de la population. Il s'agit d'une organisation indépendante, apolitique et sans but lucratif.

Le Centre a pour mission de produire, mobiliser et vulgariser des connaissances scientifiques et des données probantes en matière de sécurité et de justice pénale auprès d'une diversité de publics. Ses membres partagent l'idéal de la mobilisation du savoir et des savoir-faire issus de travaux d'études, de recherche-action et d'évaluation, afin d'éclairer les décisions politiques et stratégiques sur les problématiques de sécurité et de pénalité, tout en alimentant les actions de plaidoyer, de revendication et de dénonciation de la société civile et en informant la population.

Le Centre œuvre à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'administration pénale en développant des outils d'appui, des mécanismes de suivi et d'évaluation et en facilitant la création d'espaces de dialogue entre les décideurs et les acteurs d'intervention, privés, publics et parapublics.

Session d'ouverture

09H00-10H00 ACCUEIL

10H00-10H15 MOTS DE BIENVENUE

- Partenaires : MINUJUSTH ; Ambassade des USA en Haïti ; DAP-PNH ; FOKAL ; Ambassade de France
- Comité organisateur

10H15-10H30 LANCEMENT DE LA PLATEFORME CRESEJ

(CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉCHANGE SUR LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE)

R. Edouard (UNIVERSITÉ LAVAL) et **A. Dandoy** (UEH)

10H30-12H00 CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Présidence : **Michèle D. Pierre-Louis** (FOKAL)

10H30-11H15 RÉFORMER LES PRISONS AFRICAINES :
DROITS DE L'HOMME, SÉCURITÉ, BONNE ADMINISTRATION

Yasmine BOUAGGA (CNRS)

Sur le continent africain, les réformes pénitentiaires se sont multipliées au cours des quinze dernières années dans le cadre de programmes de développement, de luttes contre l'insécurité ou encore de transitions politiques. Différents modèles, mesures et standards sont promus pour humaniser les prisons, garantir des droits aux personnes détenues, améliorer l'efficacité des sanctions pénales : le contenu des programmes réformateurs est relativement récurrent d'un pays à l'autre, bien qu'ils fassent coexister des motivations parfois divergentes, qui, pour certaines, atténuent l'emprise de l'institution tandis que d'autres la renforcent. Comment circulent ces modèles ? Quels sont sur le terrain les effets de ces ambitions réformatrices ? Quels sont les acteurs qui parviennent effectivement à apporter des changements ? L'intervention se base sur les résultats d'un programme collectif sur les « Economies de la Peine et de la Prison en Afrique » (ECOPPAF) et sur une enquête menée en Tunisie dans le contexte de la transition politique après 2011.

11h15-11h30 **Discussion : Michèle D. Pierre-Louis** (FOKAL)

11h30-12h00 Période de questions

Panel 1

13H30-14H30 HISTOIRE DE LA PRISON HAÏTIENNE

Présidence : Lorraine Mangonès (FOKAL)

13H30-13H50 L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA NAISSANCE DE LA PRISON

Fritz Calixte (CRENEL)

On ne peut s'interroger sur la « prison » sans penser au livre de Michel Foucault, *Surveiller et punir*. L'ouvrage pose la question de la rationalisation du pouvoir au milieu du XIX^{ème} siècle européen sous l'angle d'une nouvelle maîtrise des corps. Pourtant, certains éléments constitutifs du système disciplinaire moderne tels que décrits par l'auteur sont en germe dans les colonies antillaises un siècle plus tôt. Dès 1685, par exemple, Le Code noir instituait un modèle de contrôle à pratiquer sur les esclaves. Ceci a donné lieu à plusieurs discussions : celle de l'utilité d'une exécution publique des peines face à la montée du marronnage ou encore celle portant sur la nécessité de dresser les corps ou de préférence d'entreprendre une domination avec moins de violence physique, mais qui suscitera plus de docilité. Ainsi, les colonies du Nouveau monde préfigurent le devenir et les dilemmes du pouvoir en Europe et en Amérique du Nord dans sa réorganisation politique et économique. Lors de cette intervention, il s'agira d'examiner comment la société coloniale, ne serait-ce que dans les colonies françaises d'Amérique, a pu jouer le rôle de « banc d'essai » de ce que Michel Foucault saisit dans sa réflexion autour de la naissance de la prison. Nous nous demanderons, après avoir esquissé le débat autour de la coercition dans les colonies françaises d'Amérique durant le XVIII^{ème} siècle, est-ce que l'ordre colonial annonce la surveillance jusqu'à l'autodiscipline qu'évoque Michel Foucault ?

13 H 50-14 H 10 CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES PRISONS EN HAÏTI AU XIX^E SIÈCLE (1843-1915)

Lewis A. Clorméus (Faculté d'Ethnologie-JEH)

Dans le droit positif haïtien du XIX^e siècle, la prison renvoie aux « établissements institués pour recevoir, soit les individus qui sont prévenus de crimes ou de délits et qui ne sont pas encore jugés, soit les individus qui ont été condamnés » (Price, 1923 : 421). Dans cette présentation, je m'attarderai spécifiquement à ce segment de l'histoire de la prison haïtienne qui part de la chute de Jean-Pierre Boyer (1843) jusqu'aux événements du 28 juillet 1915 inaugurant l'occupation américaine du pays. Cette communication défend l'idée que l'administration de la prison en Haïti au XIX^e siècle s'est révélée, en général, en contradiction avec les lois qui la régissent. En me basant sur des articles de presse, des débats parlementaires, des bilans gouvernementaux et des monographies d'époque, je vais montrer que les maisons d'arrêt et de justice autant que les prisons pour peine sont, pour la période considérée, des lieux insalubres et de torture où les autorités publiques entassent pêle-mêle leurs opposants et les contrevenants à la loi.

14 H 10-14 H 30 GÉNÉALOGIE DES PRISONS HAÏTIENNES (1625-1915)

R. Edouard (UNIVERSITÉ LAVAL)

A. Dandoy (UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI)

Le changement de régime politique en Haïti à la fin des années 1980 a conduit à une transformation des prisons haïtiennes, autant du point de vue démographique (caractéristiques sociodémographiques de leurs publics) que du point de vue du traitement et de la logique de gestion interne. Malgré ces changements, les établissements pénitentiaires représentent encore pour les organismes de droits humains une source de grandes préoccupations. À partir d'un corpus rassemblant différents témoignages de la pensée de la période étudiée, d'une part la littérature historique, les traités, les ouvrages d'histoire, les textes d'opinion et d'autre part, la législation nationale autour du système pénitentiaire (ordonnance, édits, lois, règlements, codes, etc.), nous tenterons de retracer dans une perspective de longue durée la généalogie des idées et des pratiques carcérales haïtiennes. Cette communication s'attardera plus précisément à répondre aux questions suivantes : Quelles ont été les premières manifestations de la prison en Haïti ? Quels en ont été les enjeux (politiques, économiques, juridiques) ? Quel en fut le statut, les fonctions sociales et les rationalités de 1625 à 1915 (appareil répressif ? dispositif marchand ? projet de société ?) ? Comment la prison haïtienne s'inscrit-elle dans le débat sur l'évolution de la pénalité moderne ?

14 h 30-14 h 45 Période de questions

Projection de documentaire

14 H45-15 H30 *QUELLE PRISON POUR HAÏTI ?* (RACHÈLE MAGLOIRE, 1998, 28 MINUTES)

Discussion avec la réalisatrice Rachèle Magloire

Panel 2

15H30-16H30 POLITIQUES ET PRATIQUES D'ENFERMEMENT DANS LES PAYS DU SUD

Présidence : Florence Élie (ANCIENNE PROTECTRICE DU CITOYEN EN HAÏTI)

15 H30-15 H50 DOUBLY DETAINED: CONDITIONS AND RIGHTS OF HAITIANS INCARCERATED IN THE DOMINICAN REPUBLIC

Jennifer Peirce (John Jay College)

The Dominican Republic has implemented one of the Western Hemisphere's most ambitious reforms to its prison system, based on rehabilitative and human rights principles. Since 2003, it has gradually expanded a "new prison model," which includes new buildings, staff, and programs. Meanwhile, the "old model" (managed by police) persists in the other prisons, and overcrowding rates are increasing. Although conditions have improved in the new prisons, there is significant variation in prisoners' conditions and experiences – including variation by race and national origin. Approximately 10% of people incarcerated in the Dominican Republic are foreigners, the vast majority of whom are Haitian nationals. In addition to general anti-Haitian sentiment that is prominent in Dominican society, Haitian prisoners face distinct challenges, including lack of legal documentation, poverty, little access to counsel, and language differences. The diplomatic disputes over legal status and documentation of Haitian migrants and their Dominican-born children directly shape the conditions of incarceration and the actions of the Haitian and Dominican governments vis-à-vis incarcerated Haitians. Based on data from a mixed-methods study, conducted in 2017-2018 in 17 Dominican prisons, with 1200 survey responses and over 60 interviews, this paper analyzes the conditions of Haitians incarcerated in Dominican prisons, compared to Dominicans and to other foreign nationals. It then considers how the Haitian government's domestic justice and prison policy and its diplomatic/consular priorities generate obstacles and opportunities for improving the conditions and due process rights for Haitians who are caught in the prison system and in additional marginalization.

15H50-16H10 QUEL EST L'IMPACT DE L'ARRÊT DE LA COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME DANS L'AFFAIRE YVON NEPTUNE C. HAÏTI SUR LES CONDITIONS DE DÉTENTION ET L'ÉTAT DE DROIT EN HAÏTI ?

Nicole Phillips (UC Hastings)

L'arrêt de la Cour interaméricaine des Droits de l'homme dans l'affaire Yvon Neptune c. Haïti du 6 mai 2008 (CDH-12.514/163) a reconnu l'État haïtien coupable d'avoir violé les droits de l'ancien premier ministre Yvon Neptune en lui refusant le droit d'accéder et d'être entendu par un tribunal compétent et en le détendant illégalement et arbitrairement entre 2004 et 2006. La Cour va plus loin en reconnaissant « les graves conditions dans lesquelles se trouvent les prisons et autres centres de réclusion en Haïti » et en rappelant que « la norme internationale relative aux droits de l'homme, particulièrement la Convention américaine, oblige les États à pourvoir des conditions dignes aux personnes qui sont privées de liberté ». C'est pourquoi la Cour a ordonné à l'État haïtien d'adopter « dans un délai raisonnable, les mesures législatives, administratives ou de quelque autre nature qu'il soit nécessaire afin d'améliorer substantiellement les conditions des prisons haïtiennes, en les adaptant à la norme internationale relative aux droits de l'homme. ».

Selon les prescrits de la Constitution haïtienne (art. 276), l'arrêt de la Cour est contraignant pour le gouvernement haïtien qui doit prendre des mesures nécessaires pour s'assurer que les conditions carcérales soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Or, depuis le prononcé de l'arrêt en 2008, aucun plan d'action ou de programme susceptible de résoudre à long-terme le problème de la détention préventive et de la surpopulation carcérale n'a été adopté et la situation carcérale continue d'être une source majeure de préoccupation (selon le World Prison Brief, les prisons en Haïti sont toujours parmi les plus surpeuplées au monde, avec un taux de détention illégale ou arbitraire dépassant les 70%).

Dans cette intervention, nous allons discuter de la manière dont les avocats, les militants et les détenus, ainsi que la Cour interaméricaine, peuvent utiliser l'arrêt Yvon Neptune c. Haïti pour rappeler au gouvernement haïtien ses obligations légales.

16H10-16H30 DE L'USAGE DE LA FORCE ET DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES PRISONS HAÏTIENNES : LE CAS DU MASSACRE DE LA PRISON CIVILE DES CAYES

Pauline Lecarpentier (BDHH)

Jacques Letang (BDHH)

Le 18 janvier 2010, quelques jours après le tremblement de terre et dans un contexte d'évasions en cascade, des policiers ont sommairement exécuté des dizaines de détenus sans défense dans l'enceinte de la prison civile des Cayes. Si ce n'était

l'intervention de journalistes américains du New York Times, l'affaire aurait été enterrée. Elle a finalement conduit à la production d'un rapport accablant publié par une commission mixte nommée par l'ONU et l'Etat haïtien. Suite à l'instruction, le dossier a d'abord été plaidé devant la cour d'assise des Cayes en 2012, puis rejugé sur renvoi de la cour de cassation par la cour d'assise d'Aquin en 2015.

La présente communication retrace le parcours de ce qui aurait pu être un procès historique. Le système judiciaire haïtien s'est malheureusement révélé incapable d'adresser la problématique de l'arbitraire des autorités et celle en miroir de la déshumanisation des personnes incarcérées. Les droits des détenus blessés et des proches de ceux qui ont été exécutés n'ont pas cessé d'être niés durant toute la procédure. Tous les responsables sont aujourd'hui libres, la plupart ayant été acquittés. La partie civile a réussi à obtenir une condamnation en réparation des préjudices subis ; cependant, jusqu'à date, l'Etat ne s'est toujours pas exécuté.

16 h 30-17 h 00 Période de questions

17H30-18H30 COCKTAIL DÎNATOIRE

Lancement du Bulletin d'informations pénitentiaires
(DAP-MINUJUSTH)

Le *Bulletin d'information pénitentiaire* vise à faire connaître, mettre en partage et valoriser tout ce qui fait l'actualité de l'administration pénitentiaire haïtienne. Publié périodiquement, il a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible susceptible d'encourager la réflexion sur les pratiques et l'évolution du secteur pénitentiaire en Haïti.

Cette publication marque l'aboutissement d'une démarche d'ouverture engagée depuis plusieurs années par l'administration pénitentiaire dans le but d'améliorer ses relations avec les citoyen-es. Les informations rassemblées dans chaque numéro brossent un portrait plus complexe et plus nuancé de la réalité carcérale que les images d'espaces surpeuplés et délabrés. Année après année, de nombreux efforts sont fournis afin de trouver des solutions à court et à long terme aux problèmes quotidiens du milieu carcéral.

En publiant ses bulletins d'informations pénitentiaires, la DAP veut se donner les moyens de faire émerger une critique constructive et d'engager un dialogue plus riche et inclusif avec l'ensemble des acteurs, nationaux et internationaux, impliqués ou intéressés par les enjeux soulevés par la question pénitentiaire en Haïti.

9H00-10H00 CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Présidence : **Plancher Louis Guerro** (CHEF DE CABINET, DAP)

9H00-9H30 CHANGING PRISONS UNDER COMPROMISED CIRCUMSTANCES : REFLECTIONS ON INSTITUTIONAL REFORM PRACTICES IN THE SOUTH

Andrew M. Jefferson (DIGNITY - DANISH INSTITUTE AGAINST TORTURE, DENMARK)

In this paper, drawing on almost two decades of work studying prisons and prison reform practices in (mostly) Southern countries undergoing transition, I paint a dark picture of the challenges facing well-meaning reformers armed with human rights and rooted in the disciplines of law and public health. Confronted by embedded, embodied, historical practices of mundane, everyday violence under conditions of poverty and socio-political volatility tried and tested modes of intervention cannot be expected to work as effectively as they are imagined to under conditions of liberal democratic peace and welfare. I will suggest that while rights and health-based entry points to the prevention of torture and inhumane treatment (and prison reform more generally) surely make sense under certain optimal circumstances, when confronted by prison climates characterized by misery and demoralization (of prisoners and prison staff) something else may be called for. That something remains an open question that calls for collective imagination.

I will illustrate the argument with reference to collaborative studies conducted in Sierra Leone, the Philippines and Kosovo and ongoing research in Tunisia and Myanmar informed by an ethnographic sensibility. Taking point of departure in the idea that reform should be theory-driven as well as need-driven I will explore the utility of the concept of 'compromised circumstances' to help us understand the empirical world of everyday prison life and the empirical world of reform practice and their intersection. Questions under consideration will include : How are prisons comprised and compromising ? How do prisons compromise ? Who is compromised by prison ? If everything and everyone is somehow compromised by prison and punishment what are the effects and implications for reform ?

I will argue that without awareness and recognition of local, situated rationalities governing everyday prison practice and local expressions of the universal problems associated with penalty reform efforts will inevitably have limited effect. And I will make a case for the necessity of encouraging synergies between future-looking reform practices and critical, reflexive social scientific description and analysis.

9h30-9h40 **Discussion : Yasmine Bouagga** (CNRS)

9h40-10h00 Période de questions

Panel 3

10H00-11H00 RADIOGRAPHIE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE EN HAÏTI

Présidence : Jean Joseph Exumé (EX-MINISTRE DE LA JUSTICE)

10H00-10H20 LA DÉTENTION PRÉVENTIVE RACONTÉE (AUTREMENT) AUX HAÏTIENS

Erno Renoncourt (INTEGRAL DATA AND STATS)

L'ordre constitutionnel, restauré en 1994, se proposait de construire les capacités opérationnelles des institutions démocratiques haïtiennes comme chantier de renforcement des bases du pouvoir judiciaire haïtien. La chaîne pénale et le volet pénitentiaire étaient au cœur de cette ingénierie des droits humains à travers l'innovant concept de « Projet État de droit ». Contre l'arbitraire des totalitarismes, la force de la loi devait remplacer la loi de la force et les prisons devaient être aménagées comme lieux d'exécution des décisions judiciaires équitables.

Cette promesse des droits humains, menacée par la détention préventive, potentielle porte dérobée vers les tentations liberticides, devait être prise en charge par des politiques pénales conséquentes et contextuelles pour traiter les risques sociaux, cartographier les infractions et maîtriser les flux carcéraux. Les chantiers de l'État de droit haïtien ont-ils été dimensionnés sur ces contraintes ? A-t-on évalué le risque judiciaire de laisser, à la même autorité pénale, le droit de recourir à la détention et le loisir de la traiter à son rythme ? La chaîne pénale haïtienne a-t-elle été outillée pour cet exercice juridico-démocratique nullement évident et jamais achevé ?

Quand la détention préventive devient norme pénale, elle marginalise socialement, fragilise juridiquement et vulnérabilise humainement. Autant de dimensions objectives pour structurer un modèle économique. Garder dignement un stock humain, dans l'espace-temps carcéral, requiert de substantielles ressources afin d'optimiser les flux pénitentiaires. Ainsi s'est constituée, telle une ruée vers l'or en cage, l'armée des experts luttant contre la détention provisoire !

10H20-10H40 LE RÔLE DE L'HABEAS CORPUS DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE EN HAÏTI

Pauline Lecarpentier (BDHH)

Jacques Letang (BDHH)

Si le système judiciaire haïtien est construit sur le modèle du droit pénal français, la constitution de 1987 a introduit une garantie essentielle pour la protection de la liberté individuelle héritée des systèmes de Common law : l'habeas corpus. Les articles 26 et 26-1 de la Constitution offrent la possibilité aux personnes incarcérées de s'adresser sur simple mémoire au doyen du tribunal de Première Instance

afin de statuer sur la légalité de l'arrestation et de la détention, ce, toutes affaires cessantes, lequel doit le cas échéant ordonner leur libération immédiate.

Dans un contexte d'arrestations arbitraires et de détention préventive prolongée, ce mécanisme se révèle un outil essentiel pour combattre l'arbitraire. Il permet de contourner les nombreux obstacles rencontrés tout au long de la chaîne pénale, de la disparition aux délais interminables jusqu'à la difficulté d'obtenir une audience de jugement. La présente communication retrace l'intérêt de cette procédure mais aussi les enjeux qu'elle soulève.

10h40-11h00 Période de question

11 H00-12 H00 CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Présidence : **Jeanne L. Clark** (AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS EN HAÏTI)

11 H00-11 H30 LES CLINIQUES JURIDIQUES : DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION EN HAÏTI ET AU-DELÀ

Kate Bloch (UC HASTINGS)

Malgré le fait que l'article 26 de la Constitution haïtienne requiert que les personnes arrêtées soient présentées devant un juge dans les 48 heures suivant l'arrestation, il est fréquent en Haïti que les détenu.e.s attendent des semaines, des mois, voire des années avant de comparaître devant un juge ou d'avoir accès à une représentation légale.

La formation en droit est fortement associée à cette faible représentation. En effet, la concentration sur la théorie et la doctrine dans les curricula des écoles haïtiennes de droit ne donne en réalité lieu qu'à peu, voire pas de formation pratique aux étudiants en droit et aux récents diplômés qui doivent faire ces représentations. En ce qui concerne la formation pratique après l'école de droit, un stage au sein d'un cabinet juridique est obligatoire afin de devenir membre du barreau et de pratiquer le droit. Cependant, de nombreux étudiants diplômés ne peuvent pas se permettre ou ne peuvent pas participer à ce stage. Une visionnaire, étudiante haïtienne de l'École Supérieure Catholique de Droit de Jérémie (ESCDROJ), a décelé l'éducation dans la formation clinique en droit une réponse opportune à la fois aux problèmes des personnes détenues dans des conditions attentatoires à leurs droits fondamentaux, et aux besoins des étudiants d'apprendre comment pratiquer de manière effective le droit. L'ESCDROJ a inauguré au cours de l'année académique 2017-2018, la Clinique de recherche, d'analyse, et d'assistance légale (CRAALE) qui depuis a rejoint la grande communauté de l'éducation juridique clinique.

Cette présentation vise à décrire comment la concentration sur la formation pratique en droit et la représentation juridique gratuite de personnes détenues avant leur procès dans la prison de Jérémie, sont en train de devenir une réalité en Haïti.

11 h 30-11 h 40 **Discussion: Jacques Letang** (BDHH)

11 h 40-12 h 00 Période de question

Table ronde 1

13H00-14H00 PAROLE D'ANCIEN.NE.S DÉTENU.E.S

Présidence: Danièle Magloire (UEH)

Témoignage de Max Bourjolly, Teledjol, 2019, 10mn42s
Témoignages d'ancien.ne.s détenu.e.s

14H00-15H00 CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Présidence: Fritz Calixte (CRENEL)

14H00-14H20 M AP FÈ PRIZON KADO W: LA PRISON COMME LIEU D'ABANDON DES INDIVIDUS EN RUPTURE DE L'ORDRE FAMILIAL ET SOCIAL

Louis Naud Pierre

L'énoncé de la présente communication est emprunté au discours populaire: M'ap fè prizon kado'w. C'est souvent une menace adressée par un offensé à l'encontre d'un offenseur, ou parfois un simple débiteur. Il convient de noter le caractère ambigu de cette expression. D'un côté, elle a un sens simple: je te livre à la prison comme cadeau. De l'autre côté, adressée à l'auteur d'une faute ou d'un préjudice, elle notifie à ce dernier un message clair: tu encours un terrible châtement si tu ne ré pares pas ta faute ou honores ta dette, menace convoquant l'idée de la cruauté de la prison où sont jetés les fauteurs de trouble. Le lien entre la prison et l'idée de cruauté est établi par une analogie avec l'enfer qui est souvent associé aux conditions de détention en Haïti. On peut également noter une analogie avec la zombification, l'expression d'une cruauté extrême.

L'hypothèse qui sera développée ici est celle de la « mythologisation » de la prison comme obstacle aux réformes entreprises dans cette institution. En effet, la prison a une fonction institutionnelle précise dans le cadre d'un État de droit: l'enfermement de personnes en infraction avec la loi pénale, contre lesquelles est prononcée une peine privative de liberté par un tribunal pénal au terme d'une instruction et d'un procès contradictoire. La « mythologisation » signifie: une mise entre parenthèse de l'ensemble de ce processus allant de la constatation de l'infraction à l'enfermement, en passant par la condamnation; ce au profit de l'image d'un lieu d'expiation d'une faute qui ne peut être réparée que par la souffrance. La faute? C'est un acte provoquant le trouble de l'ordre individuel et collectif régi, non par la loi républicaine,

mais par l'âme et les astres suivant la cosmogonie du vaudou ; c'est une destruction de l'équilibre interne à l'individu, et de celui de sa famille, de ses affaires et de sa santé. La prison est identifiée au « cachot », un lieu de souffrance signifiée par des mauvais traitements systématiques et par l'absence d'avenir et d'horizon pour ceux qui y sont jetés ; c'est donc un lieu hors du temps humain, hors de la raison, hors du discours des droits de l'homme.

14h20-14h30 **Discussion : Lukinson Jean** (LADIREP-UEH)

14h30-14h50 Période de question

Table ronde 2

15H00-16H00 **CONDITIONS DE SUCCÈS DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE DU DROIT EN HAÏTI**

Présidence : Kate Bloch (UC HASTINGS)

Intervenants : Ariel Chéry (CRAALE), **Maria Gerda Dorcy** (CRAALE),

Maxo Mezilas (CRAALE), **Pauline Lecarpentier** (BDHH),

Stanley Gaston (FB)

Période de questions

Représentation théâtrale

SALLE NADIM

17H00-19H00 **GOUYAD SENPYÈ**

Pièce de théâtre sur la prison, écrite et jouée avec d'anciennes détenues Textes de Darline Gilles, mise en scène de Anyès Noël

9H30-10H30 CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Présidence : **Baz Dreisinger** (JOHN JAY COLLEGE)

9H30-9H50 THE GENESIS AND TRAUMA OF PRISONS AND MASS INCARCERATION IN AMERICA : LESSONS FOR HAITI AND THE AFRICAN DIASPORA

Kirk James (NYU SILVER SCHOOL OF SOCIAL WORK)

America incarcerates more of its citizens than any other country in the world. In 2019, research indicates that 1 in 3 Black men are subjected to either jail or prison at some point in their lives. Black women are amongst the fastest growing prison population, and more children are incarcerated than any other nation on earth — yet none of these statistics are actually correlated with crime rates. The presentation will thus examine the genesis of prisons in America and the facilitation of what has come to be known as “mass incarceration”. Further, the presentation will examine the implications of trauma within these systems, and finally, conclude by providing a lens in which Haiti and other African diasporas can begin to address similar challenges related to jails and prisons.

9h50-10h10 **Discussion : Baz Dreisinger (John Jay College)**

10h10-10h30 Période de question

Panel 4

10H30-12H00 LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE EN QUESTION

Présidence : **Serge Gagnon** (MINUJUSTH)

10H30-10H50 LES DONNÉES PROBANTES DANS LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE : UN ENJEU DE GOUVERNANCE ET DE SOUVERAINETÉ

Roberson Édouard (UNIVERSITÉ LAVAL)

À la fin des années 1990, les autorités nationales et internationale ont répondu à la demande sociale de justice et de sécurité de la population haïtienne par la promesse d'un État de droit basé sur la réforme des institutions, notamment celle de la justice et des prisons. Les instigateurs de ce projet de réforme ont très tôt reconnu l'importance des données dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions. Pourtant, force est d'admettre que l'expérience de trois décennies n'a pas suffi pour aligner les politiques pénitentiaires effectives sur la production et l'utilisation stratégique des données probantes. Celles-ci, quand elles existent, sont le plus souvent évoquées pour leurs effets publicitaires, dans un esprit de manipulation de l'opinion. Elles ne servent qu'à justifier ou encore à accorder un

crédit de rationalité aux décisions qui sont prises. Elles ne sont guère mobilisées pour alimenter systématiquement les diagnostics et autres formes d'état des lieux, la définition des stratégies et plans d'action, ou encore l'élaboration d'outils de monitoring et d'évaluation. À partir d'une analyse des opportunités, risques et menaces du Système de gestion des détenu.e.s (SYGED) de la Direction de l'administration pénitentiaire, cette présentation entend mettre en relief quelques-uns des enjeux politiques des données probantes pour la réforme de la prison en Haïti.

10 H50-11 H10 COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PRISON EN HAÏTI : LE PIÈGE NÉOCOLONIAL ET SES BIAIS D'IMPACT ET DE PERFORMANCE

Oriol Charles (CHEF DE SERVICE, DAP)

Depuis 1995, la réforme des prisons en Haïti s'est amorcée, comme c'est le cas de toutes les réformes en général, sur fond de rareté de ressources et de manque d'efficacité, d'efficience et de performance dans la gestion de la chose publique (Mazouz 2006, 2001 ; Mazouz et Leclerc, 2008 ; Mazouz et Tremblay, 2006, P.264). En Haïti, elle a été orchestrée, d'une part, contre l'inhumanité et la cruauté des conditions de détention (RNDDH 2018, 2015, 2012 ; Fuller 2002 ; Edouard et Dandoy 2018, 2016 ; CDH 2015 ; UNHRC 2014) ; et d'autre part, sur fond d'isomorphisme coercitif et mimétique où les organisations internationales imposent leur agenda à titre d'intervention (Pierre 2012, 2007 ; Pierre-Louis 2009 ; Dorval 2003 ; Descardes 1998-1999 ; Despeignes 1976 ; Boli et Thomas 1999 ; Rose Chaison et de la Garza 2000 ; Mazouz et Leclerc, 2008 ; Coté 2015 ; Dimaggio et Powell 1983). Ainsi, de 1995 à aujourd'hui, on a observé un nombre important de projets de coopération (multilatérale et bilatérale) avec la DAP dont les retombées sont dans certains cas catastrophiques, et dans d'autres, relativement mitigées.

Sur la base de constats empiriques, nous nous proposons d'analyser et d'évaluer les résultats et les impacts de ces projets de coopération sur le système carcéral haïtien à la lumière du paradigme décolonial et du cadre de gestion du NMP (Pacquement, 2010 ; Mazouz et Leclerc, 2008 ; Amin et al, 1974, cité dans Mudimbe, 1988).

11 H10-11 H30 FAUT-IL LUTTER « AU NOM DES DROITS » DES DÉTENU.E.S EN HAÏTI ? POTENTIALITÉS ET AMBIGUÏTÉS DE LA PROMOTION DES DROITS EN PRISON

Arnaud Dandoy (UEH - LADIREP)

En Haïti, la prison n'a jamais fait l'objet d'une législation spécifique. Les normes internes relatives aux droits et aux obligations des personnes emprisonnées ainsi qu'aux établissements pénitentiaires sont très majoritairement issues de dispositions administratives. Or, la Constitution haïtienne stipule que la jouissance, l'exercice, la suspension et la perte des droits des citoyen.e-s sont réglés par la loi, que nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu si ce n'est que dans les cas déterminés

par la loi et selon les formes qu'elle prescrit, et, enfin, que le régime des prisons doit répondre aux normes attachées au respect de la dignité humaine selon la loi en la matière. Une réforme était donc nécessaire. Depuis 2016, des efforts ont été consentis pour développer un droit pénitentiaire légiféré conforme aux recommandations internationales. La démarche a abouti à la rédaction d'un avant-projet de loi pénitentiaire octroyant un statut juridique à la personne détenue. Celle-ci conserve donc l'intégralité de ses droits, sous réserve des restrictions que nécessitent les impératifs de sécurité des personnes et des établissements pénitentiaires. Quelles sont les conditions de la promotion et de l'effectivité des droits en prison ? Dans quelle mesure permettront-ils de lutter contre l'arbitraire de la détention ? En soulignant les ambiguïtés du développement du droit pénitentiaire, cette présentation espère contribuer au changement pénal en Haïti.

11 h 30-11 h 40 **Discussion: Nicole Phillips** (UC HASTINGS)

11 h 40-12 h 00 Période de questions

Table ronde 2

13H00-14H30 LA PRISON DES FEMMES

Présidence: Marie Sheyla Durandisse (MCFDF)

Danièle Magloire (KAY FANM), **Pauline Lecarpentier** (BDHH),

Me Tessa Romulus (MCFDF),

Marie Yolaine P. Louis Matthieu (DAP)

Période de questions

14H30-16H00 CONFÉRENCE DE CLÔTURE

Présidence: Laennec Hurbon (UEH)

14 H 30-15 H 00 CUT-AND-PASTE 'JUSTICE': A MORAL JOURNEY THROUGH PRISONS AROUND THE WORLD

Baz Dreisinger (JOHN JAY COLLEGE)

Dr. Baz Dreisinger guides us on a journey through global prison systems in order to explore their inherent illogic and neocolonial context. Her discussion weaves a moral questioning of issues inherent to justice with an expose of how the US prison model has been exported worldwide the detriment of millions of human lives.

15 h 00-15 h 15 **Discussion: Laennec Hurbon** (UEH)

15 h 15-15 h 50 Période de questions

15 H 50-16 H 00 REMERCIEMENTS ET MOTS DE LA FIN

BLOCH, KATE



Kate Bloch est professeure de droit et titulaire d'une chaire de recherche Harry & Lillian Hastings à l'Université de Californie Hastings College of the Law. Elle a reçu le prix Rutter d'Excellence en Enseignement, et le prix de la fondation UC Hastings 1066 pour ses recherches. En 1997, le Président de la cour suprême de Californie Ronald M. George a nommé la professeure Bloch comme membre du groupe de travail du Conseil judiciaire de Californie sur les directives au jury. En tant que membre de son sous-comité chargé des instructions criminelles, elle a participé à rédiger les directives CALCRIM, qui sont aujourd'hui les directives officielles utilisées dans les procès criminels en Californie. La professeure Bloch est diplômée de l'école de droit de Stanford et a travaillé comme assistante juridique pour la United States Court of Appeals for the District of Columbia Circuit, où elle a eu le privilège de travailler avec nombre de juges, notamment l'Honorable Ruth Bader Ginsburg. Avant de rejoindre le corps enseignant de UC Hastings, elle a représenté l'Etat de Californie en tant que procureure adjointe pour le comté de Santa Clara. Au cours de la dernière décennie, la professeure Bloch a travaillé avec ses collègues aux Etats-Unis et à l'université partenaire de UC Hastings, L'Ecole Supérieure Catholique de Droit de Jérémie (ESCDROJ), pour aider l'ESCDROJ à établir la CRAALE, la Clinique

de recherche d'analyse et d'assistance légale, qui est réputée être la seule clinique d'assistance légale opérant au sein d'une École de droit en Haïti. Lancée pendant l'année scolaire 2017-2018, la CRAALE fournit une représentation légale gratuite aux personnes démunies détenues avant leur procès.

BOUAGGA, YASMINE



Yasmine Bouagga est chargée de recherche au CNRS. Ses recherches portent sur la sociologie du droit, sur la justice et les politiques migratoires. Elle a travaillé aux Etats-Unis sur les unités de haute sécurité ; en France sur les maisons d'arrêt et les effets des réformes d'individualisation des peines (Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt, PUF, 2015) ; et en Tunisie sur les programmes internationaux de réforme pénitentiaire. Dans ce cadre, elle a publié « Une mondialisation du bien punir ? La prison dans les programmes de développement » (Mouvements, 2016) et participé au Moot « Des Prisons en Afrique : expériences, modèles, et circulations » (cours en ligne, Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

CALIXTE, FRITZ



Docteur en Philosophie de l'Université de la Sorbonne, Fritz CALIXTE est chercheur au CRENEL et chercheur associé au Centre « Normes, Sociétés et Philosophie » de la Sorbonne. Il a enseigné à l'Université régionale de la Guadeloupe. Il dirige la collection « L'Autre Caraïbe » des éditions l'Harmattan et le journal Haïti Monde, Paris, Editions Bayard Presse. Il codirige la revue Recherches Haïtiano-Antillaises (depuis 2004), Paris, éditions l'Harmattan. Il est l'auteur de « L'avenir entre paix et commerce » (Haïti Tribune) ; « Réconcilier les mémoires » (Libération, 14 février 2007) ; « Aimé Césaire, Jacques Roumain et l'équivoque du 'retour' », in Présence francophone, n° 77 et de nombreux autres articles parus dans plusieurs revues scientifiques. Il prépare un ouvrage sur la relation entre la révolution haïtienne de 1804 et la modernité

CHARLES, ORIOL



Oriol Charles est docteur en administration publique. Il travaille actuellement sur sa thèse qui vise à évaluer les impacts des coopérations internationales sur la réforme pénitentiaire au regard du paradigme décolonial. Il a récemment achevé ses études de maîtrise en Administration Publique (MAP) à l'ENAP du Québec de 2014 à 2017 où il s'est vu attribuer la très prestigieuse

mention de deuxième lauréat international. Il a également bouclé le cycle d'étude à la Maîtrise en Criminologie de l'UEH de 2006 à 2008. Il a publié de nombreux articles dans les colonnes du Journal Le Nouvelliste. Intégrant l'administration pénitentiaire en 1998 en qualité d'agent pénitentiaire, il fut promu chef de service en 2004 et Conseiller du Directeur aux affaires administratives et gestion de projet en 2017.

CLARK, JEANNE L.



Jeanne L. Clark, Public Affairs Officer, arrived in Haiti in August, 2017 from the Bureau of International Organization Affairs, Office of Public Affairs, Planning and Coordination in Washington where she served as Deputy Director. Her foreign assignments include serving as Information Officer at the U.S. Embassy in Ghana, Deputy Public Affairs Officer in Macedonia and Vice Consul in Senegal. She served as team lead for #TechCampOkay in Les Cayes, Haiti and #TechCampWA in Accra, Ghana. She is a member of the New York Bar and practiced in Upstate New York prior to joining the U.S. Foreign Service. She earned her J.D. from Syracuse University College of Law, and her B.A. from The American University. She is married and the mother of two teens.

CLORMÉUS, LEWIS A.



Lewis Ampidu Clorméus est docteur en sociologie. Enseignant à l'Université d'État d'Haïti, il est aussi chercheur associé au Centre d'Études en Sciences Sociales du Religieux (CéSor) de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) de Paris, secrétaire de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie (SHHGG) et membre du comité haïtien du Conseil International des Musées (ICOM Haïti). Auteur de nombreux articles et ouvrages scientifiques, il s'intéresse surtout aux relations entre l'État et les religions en Haïti, à la gestion du patrimoine culturel et à l'histoire intellectuelle. Parmi ses plus récentes publications : *Le Vodou haïtien. Entre mythes et constructions savantes*, Riveneuve Éditions, Paris, 2015, 604 p. *Duverneau Trouillot et le vodou. Réflexions d'un intellectuel haïtien du XIX^e siècle*, Éditions du CIDHCA, Québec, 2016, 347 p.

DANDOY, ARNAUD



Docteur en criminologie (Université de Kent, Royaume-Uni), Arnaud Dandoy est actuellement chargé de cours à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université d'État d'Haïti et membre co-fondateur du Réseau de recherche en criminologie de l'action humanitaire. Il est également chercheur associé au Centre de recherches Pénalité, Sécurité et Déviances

de l'Université Libre de Bruxelles ainsi qu'au Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité de l'Université Catholique de Louvain. En parallèle de ses recherches sur la sécurité du personnel humanitaire, M. Dandoy travaille sur la réforme du secteur de la justice et de la sécurité en Haïti, et en particulier sur les problématiques carcérales.

DREISINGER, BAZ



Dr. Baz Dreisinger is a Professor at John Jay College of Criminal Justice; the Founder of the Prison-to-College Pipeline program; the Executive Director of the Incarceration Nations Network; and the author of *Incarceration Nations: A Journey to Justice in Prisons Around the World*. She was named a 2018 Global Fulbright Scholar and continues to write and produce for such outlets as the New York Times and National Public Radio.

EDOUARD, ROBERSON



Titulaire d'un doctorat en sociologie du développement de l'Université Laval (Québec), Roberson Édouard enseigne la sociologie et les méthodes de recherche à l'Université Laval. Depuis environ une quinzaine d'années, il étudie dans différents contextes les problématiques d'exclusion, de violence, de concurrence des systèmes normatifs et de gouvernance globale. Son programme

de recherche couvre plusieurs aires géographiques, du grand nord au grand sud. Il a coordonné, de 2009 à 2010, un programme de maîtrise en criminologie à l'Université d'État d'Haïti où il a mis en place, avec un partenariat du Programme des Nations unies pour le développement, un Observatoire national de la violence et de la criminalité. Il compte à son actif près plus d'une vingtaine de publications scientifiques, dont Pauvreté quotidienne, pauvreté planétaire (Nota Bene 2-18), Le devoir d'insoumission : Regards croisés sur l'Occupation américaine d'Haïti (1915-1934) (PUL, 2016), Violences et ordre social en Haïti (PUQ, 2013).

ÉLIE, FLORENCE



Tout au long de sa carrière tant au plan national qu'à l'international, Mme Elie s'est illustrée par son engagement continu en faveur du renforcement de l'État de droit et de la protection des droits humains. Consultante pour des instances aussi diverses que l'UE, la BID, la Banque mondiale, l'OEA ou encore l'USAID, Mme Elie a également exercé les fonctions de Conseillère spéciale des Nations unies au Timor Oriental. Ses responsabilités successives dans l'administration haïtienne l'ont conduite à participer à la conception ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes clés du système juridique haïtien. Dans le domaine des droits humains, Mme Elie a notamment préparé le procès des auteurs du massacre de

Raboteau en 1994 dont les jugements rendus en 2002 ont permis la condamnation des coupables. Directrice de l'Office de Protection du Citoyen entre 2009 et 2015, Mme Elie a contribué de façon déterminante à son renforcement. Elle s'est notamment engagée dans le traitement individuel de la détention provisoire prolongée et a œuvré en faveur des conditions d'incarcération des détenus, notamment des jeunes en conflit avec la loi. Grâce à son action, la protection des mineurs dans les camps de fortune a été améliorée et de nombreux plaidoyers, particulièrement dans les écoles, ont été conduits dans tout le pays.

GAGNON, SERGE



Born in the Eastern townships in Quebec, Canada, Mr. Gagnon graduated from the University of Ottawa in 1986 with a Masters in Social Sciences, Applied Criminology. He started his career with the National Parole Board and Clemency Division and then worked as an investigator with the Correctional Investigator's Office for 5 years. He worked with Correctional Services Canada for 35 years across Canada. He occupied the position of unit manager and deputy warden in various settings. He was warden of maximum, medium, minimum and multi-level penitentiaries for a total of 15 years. He also occupied the position of Assistant, Deputy Commissioner Institutions for the Atlantic region. While working at Headquarters

in Ottawa, he occupied various senior management level positions in the field of inmate affairs, audits and investigations as well as technical services and infrastructure management. Mr. Gagnon has been working with MINUSTAH, Haiti since 2011. He completed two missions as senior advisor to ensure efficient and effective opening of the Croix-des-Bouquets prison in collaboration with Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). He completed an assignment with the Canadian Embassy Haiti under the START program at the Office de Protection du Citoyen (OPC-Haitian Organization) level. In November 2014, he joined the MINUSTAH Haiti team as Chief Corrections Unit. Since October 16, 2016, he continued with MINUJUSTH as Chief Corrections Unit.

GUERRO, PLANCHER LOUIS



Monsieur Plancher est gestionnaire de formation et détient un diplôme de perfectionnement en gestion dans le secteur publique de l'ENAP-Québec. Il compte 14 années de carrière au sein de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et en est à son deuxième mandat à titre de chef de cabinet, poste qu'il occupe depuis 2015, après l'avoir été de 2006 à 2011. Il a la responsabilité principale de conseiller et appuyer techniquement le Directeur de l'Administration Pénitentiaire dans la gestion stratégique de l'institution.

HURBON, LAENNEC



Né à Jacmel (Haïti), Laënnec HURBON est docteur en Théologie (Institut catholique de Paris) et en Sociologie (Sorbonne). Directeur de recherche honoraire au CNRS et membre fondateur de l'Université Quisqueya (Port-au-Prince), il enseigne à la faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti. Il préside le Conseil scientifique du collège doctoral de l'Université en Haïti. Spécialiste des rapports entre religion, culture et politique dans la Caraïbe, il a publié plusieurs ouvrages sur le vaudou haïtien dont « Les mystères du vaudou » (Paris, Gallimard), « Le barbare imaginaire » (Paris, éditions du Cerf). Il est aussi l'auteur de plusieurs essais, notamment Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture (Paris, éditions Karthala); Sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable (Paris 2001, éditions Karthala); Religions et lien social (Editions du Cerf, Paris 2004); Catastrophe et environnement: Haïti, séisme 2010, (Paris, 2014, Editions de l'EHESS). Il a codirigé avec Michel Hector Genèse de l'État haïtien 1804-1859 (Editions de la Maison des Sciences de l'Homme et Presses nationales d'Haïti, 2009).

JAMES, KIRK



Kirk « Jae » James is a Clinical Assistant Professor at the NYU Silver School of Social Work. He completed

his doctorate from the School of Social Policy and Practice at The University of Pennsylvania in May 2013. Dr. James's primary research and publications focus on deconstructing issues of mass incarceration — specifically as it pertains to trauma, cognitive development, culpability, and the examination of systems that foster and perpetuate racial injustice. He co-created NYU Silver's Re-imagine Justice conference on mass incarceration, reentry and trauma and their intersections and implications for social work practice. He also launched the Silver School's monthly Mass Incarceration Conversation Series (MICS), which brings people impacted by mass incarceration together with academics, activists, policy makers, and practitioners to create a more informed understanding and subsequent response to mass incarceration. In addition, he works collaboratively with the Center For Justice at Columbia University on its annual "Beyond The Bars" conference.

JEAN, LUKINSON



Lukinson Jean est sociologue, détenteur d'un doctorat en Sciences sociales de la santé.

Après une licence de philosophie à l'ENS de Port-au-Prince,

il a entamé des études de sociologie de la licence jusqu'au doctorat à l'Université de Limoges, en France. Sa thèse a porté sur les stratégies mobilisées par les soignants en vue d'inclure et gérer les personnes âgées dans un essai médical à caractère préventif sur la maladie d'Alzheimer intitulé Multidomain Alzheimer Preventive Trial (MAPT study). Ses recherches actuelles relèvent de la socio-économie et de la socio-anthropologie de la santé, de la sociologie de l'Etat et des problèmes sociaux, de l'analyse des politiques sociales et sanitaires.

JEFFERSON, ANDREW M.



Andrew M. Jefferson (PhD) is a senior researcher at DIGNITY – Danish Institute Against Torture. His research has

focused on perpetrative institutions and practices in the South, prison staff and human rights, and encounters between reformers and prisons, as well as ways of conceptualizing human suffering (in terms of foreboding and exhaustion) and methodological questions pertaining to ethnographies of imprisonment. He currently heads the project Legacies of Detention in Myanmar (<https://legacies-of-detention.org/>). He is co-founder of the Global Prisons Research Network (GPRNetwork.org) and a member of the international editorial board of the new journal Incarceration.

LECARPENTIER, PAULINE



Pauline Lecarpentier est une juriste française. Titulaire d'une maîtrise de droit international et droit comparé réalisée

à l'Université de Montréal (UdeM) en échange avec l'Université de Grenoble, d'un Master d'histoire du droit et des idées politiques de l'Université Aix-Marseille III et d'un Master comparé en sociologie, anthropologie et histoire de l'EHESS-Marseille, elle mène des recherches en sociologie du droit de la famille en Haïti. Après avoir collaboré avec plusieurs cabinets d'avocats haïtiens et occupé la fonction de représentante en Haïti de l'ONG Avocats Sans Frontières Canada (ASFC), elle a participé à la création du Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH) dont elle est actuellement la Secrétaire Générale.

LETANG, JACQUES



Jacques Letang est un avocat haïtien, défenseur des droits humains. Lauréat de la 3ème promotion de l'Ecole de la

Magistrature, il a travaillé comme substitut du commissaire du gouvernement, puis fonctionnaire des droits de l'homme à la MINUSTAH, avant de rejoindre la profession d'avocat. Titulaire d'un Master II de droit international des droits de l'homme, il a participé à la création du Barreau des Coteaux dont il a été bâtonnier. A ce titre, il a été élu pour représenter la fédération des Barreaux comme

membre du Conseil Supérieur du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire. Membre fondateur et Président du Conseil d'administration du BDHH, il supervise l'équipe juridique dans ses programmes d'assistance légale.

MAGLOIRE, DANIÈLE



Madame Magloire a une formation en sciences sociales. Elle enseigne et réalise des travaux de recherche. Défenseuse

des droits humains impliquée dans les mouvements sociaux, elle s'attache en particulier aux droits des femmes et des groupes vulnérables ainsi qu'aux demandes de justice et au développement démocratique.

MAGLOIRE, RACHÈLE



Rachèle Magloire est réalisatrice et productrice. Née à Port-au-Prince (Haïti) en 1961, elle a grandi au Québec.

De retour en Haïti en 1987 (avec un diplôme en communication), elle travaille comme reporter à la station de télévision privée Télé Haïti et collabore à l'hebdomadaire Haïti en marche édité à Miami. En 1991, elle a fait une brève expérience à la télévision nationale d'Haïti, d'abord comme rédactrice en chef, puis comme directrice de l'information. De 1991 à 1994, Rachèle Magloire collabore aux quotidiens La Presse et Le Devoir de Montréal, ainsi qu'au magazine télévisé « Le Point » à Radio Canada. Depuis

1995, elle réalise des documentaires télévisés sur des sujets de société au sein de Productions Fanal, compagnie de production audiovisuelle, qu'elle a fondée avec Carl Lafontant, cameraman et réalisateur. Rachèle Magloire a réalisé notamment *Une école pour tous* (2001, documentaire sur l'intégration des enfants handicapé-es dans le système scolaire haïtien), *Les enfants du coup d'Etat* (2001, film-documentaire sur les femmes victimes de viol pendant le coup d'état 1991-1994 en Haïti), *Ki Prizon Pou Ayiti, Ki Prizon pou Fanm ak Timoun* (1998, série de documentaires sur les prisons en Haïti), *Kalfou plezi pye devan* (1997, documentaire sur la prostitution juvénile), *Andikape yo Rele Anmwe* (1996, documentaire sur la lutte d'une association de parents d'enfants déficients intellectuels). Elle coréalise avec la Française Chantal Regnault *Deported (Expulsés)* ((2012, documentaire, 72mins)), qui a remporté le Prix Droit de la personne et le Prix du meilleur documentaire au festival Vues d'Afrique 2013.

MANGONÈS, LORRAINE



Née le 28 juillet 1959 à Canapé-Vert (Port-au-Prince), Lorraine Mangonès est titulaire d'une licence en

Arts dramatiques et Histoire de l'art en Angleterre, et d'un master en Théâtre aux États-Unis, ainsi qu'un master en Communication au Canada. Femme d'une sensibilité extrême dédiée à la défense et la promotion des valeurs sociales d'Haïti, depuis vingt ans elle est engagée aux côtés de Michèle Duvivier Pierre-Louis, la fondatrice de la FOKAL (Fondation Connaissance et Liberté) dans des programmes ciblant en particulier des secteurs porteurs d'espoir. Suite à ses enrichissantes expériences aux États-Unis et au Canada (International Research & Exchanges Board, IREX, French Institute of New York, CIDHCA à Montréal), elle s'est mise au service des jeunes de son pays, en vue de les orienter vers des voies civiques, éducatives et professionnelles. Directrice exécutive de la FOKAL depuis 2008, Lorraine Mangonès est également membre du conseil d'administration de la Fondation TiPa TiPa (Petit Pas) et du Centre d'art haïtien.

PEIRCE, JENNIFER



Jennifer Peirce est candidate au doctorat en justice pénale au John Jay College et boursière de la Fondation Pierre Elliott Trudeau (Canada). Son projet de thèse analyse, utilisant méthodes mixtes, le processus de réforme des prisons en République dominicaine, qui vise les objectifs des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les perceptions des personnes incarcérées quant à leurs conditions de vie. Jennifer a plus de dix ans d'expérience professionnelle dans le domaine des politiques et projets liés à la réforme du système de justice pénale, à la prévention de la violence et aux enjeux post-conflit en Amérique latine et les Caraïbes. Elle a travaillé avec le Vera Institute of Justice (États-Unis), la Banque de développement interaméricaine, le gouvernement canadien (Affaires mondiales) et plusieurs ONG.

Phillips, Nicole : Nicole Phillips est une juriste spécialisée dans le domaine des droits de l'homme. Elle est également professeure à l'Université de la Fondation Aristide Faculté de Sciences Juridiques et Politiques et professeure adjointe à l'Université de Californie Hastings College of the Law. De 2010 à 2018, Maître Phillips était avocate du personnel de l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (IJDH) qui travaille en partenariat avec le Bureau des Avocats Internationaux (BAI). Au cours de ses huit (8) ans d'expérience en Haïti, Maître Phillips a travaillé sur

plusieurs cas importants, notamment la plainte contre les Nations unies à New York pour leur négligence dans l'écllosion de l'épidémie de choléra en Haïti ; la poursuite criminelle contre l'ex-Président Jean-Claude Duvalier devant la cour d'appel ; l'affaire Yvon Neptune C. Haïti, de la Cour interaméricaine des Droits de l'homme qui a ordonné à l'Etat Haïtien d'améliorer ses conditions de détention. Professeure Phillips intervient régulièrement devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et plusieurs organes des droits de l'homme des Nations unies en tant qu'experte sur diverses thématiques. Elle fournit régulièrement aux médias internationaux des analyses juridiques sur la règle du droit, la politique et la responsabilité des acteurs internationaux en Haïti.

PIERRE, LOUIS NAUD



Titulaire d'un Doctorat en sociologie, Monsieur Louis Naud Pierre est actuellement Directeur de l'IDES (Institut de développement économique et social). En 2003, il est qualifié à la fonction de Maître de conférences des universités françaises, section 19 (Sociologie, Démographie). Il a été professeur associé au Département de science politique, Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il a enseigné à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université Victor Segalen (France). Il a été membre du Conseil de direction de l'Institut Universitaire Quisqueya-Amérique

(INUQUA - Haïti). Il a coordonné les activités du Réseau d'études en sciences humaines et en sciences sociales sur Haïti (RES-Haïti), LAPSAC, Université Victor Segalen Bordeaux 2. Il a conduit de nombreuses recherches à titre de chercheur principal, dont Citoyenneté et gouvernance en Haïti : une recherche mise en œuvre par l'Institut Universitaire Quisqueya-Amérique (INUQUA), en partenariat avec l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM/UQÀM) et l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 – France, dans le cadre du Programme de Coopération Interuniversitaire de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Il a assumé le rôle du Secrétaire Exécutif du Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN). Il a dirigé le Conseil de développement économique et social (CDES), un organe stratégique de la Primature, entre 2012 et 2017.

PIERRE-LOUIS, MICHÈLE D.



Née à Jérémie, Haïti, Madame Duvivier Pierre-Louis a fait ses études classiques en Haïti, et ses études universitaires en France et aux États-Unis. Première Ministre en 2008-2009, « Resident Fellow » à Harvard University en 2010, Michèle Pierre-Louis est aujourd'hui Présidente de la FOKAL et enseigne à l'Université Quisqueya. Elle a publié dans plusieurs revues, participé à de nombreuses conférences nationales et internationales, reçu deux Doctorat

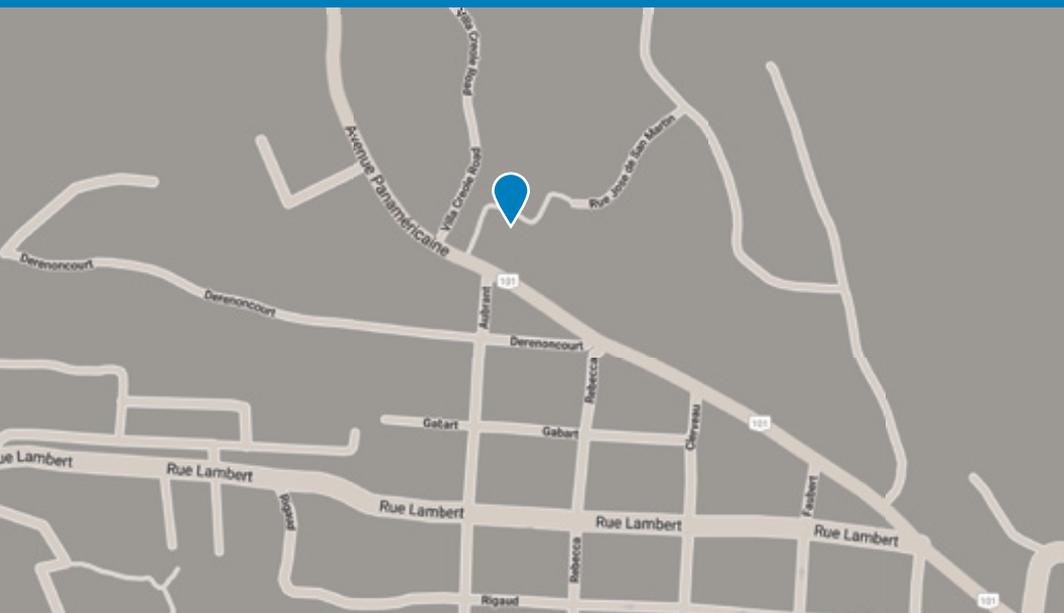
Honoris Causa et plusieurs prix nationaux et internationaux pour son engagement dans l'éducation et la culture.

RENONCOURT, ERNO



Né le 11 juin 1967, Erno Renoncourt a fait des études propédeutiques (1988–1991) à la faculté des sciences de l'Université d'État d'Haïti et est formé à l'ingénierie des systèmes d'information et de l'informatique décisionnelle (SIID) par le truchement d'un master professionnel de niveau 2 décroché à l'Université de Bordeaux en dispositif e-MIAGE. Enseignant de mathématiques et d'informatique entre 1994 et 2004, il a travaillé comme consultant en système d'information et de statistiques pour le National Center States of Court (2006-2008), le PNUD (2009-2015). Il a arpenté le champ pénal haïtien et a été témoin du dialogue tumultueux entre la justice et les technologies. Il multiplie des plaidoyers pour convaincre les acteurs du système de justice et les stratèges des réformes d'ouvrir les organes de justice à l'intelligence des données par les technologies de l'information pour numériser les processus judiciaires et outiller le service public de la justice à l'exercice de sa mission.

HÔTEL ROYAL OASIS / SALLE GUTEAU 115, AVE PANAMERICAINNE, PEATION-VILLE, HAITI



PARTENAIRES



Fondasyon konesans ak libète
Fondation connaissance et liberté



Photo: © Léonora Baumann/UN MINUJUSTH